

Actions de défense collective des personnes diabétiques en période de Covid-19

Mis à jour le 25/06/2020

Type d'action Actions juridiques ou institutionnelles / Opérations de communication / Réalisation de supports de communication (papier, vidéo, ...)

Le promoteur de l'action

Fédération française des diabétiques

Territoire National

Responsable Manon Soggiu et Jean François Thébaut (Manon Soggiu est Responsable des affaires publiques et J.F. Thébaut est Vice-Président, en charge du plaidoyer et des affaires externes)

Telephone Manon : 01 84 79 21 33

Courriel m.soggiu@federationdesdiabetiques.org

Site Internet <https://www.federationdesdiabetiques.org/>

Adresse 88 Rue de la Roquette, Paris 75011, France

Plus d'infos sur l'association

Objet de l'association Information, accompagnement, prévention, défense individuelle et collective, recherche et innovation

Activités principales réalisées Actions individuelles et collectives d'accompagnement, formation des bénévoles, actions et campagnes d'information et de sensibilisation

Nombre de bénévoles 1500

Nombre de salariés 19

Territoire d'intervention de l'association National

Actions de défense collective des personnes diabétiques en période de Covid-19

Description de l'action	<p>Sur la base des remontées et de notre analyse de la situation liée au Covid-19, nous avons interpellé et collaboré avec les institutionnels (gouvernement, parlementaires, autorités de santé, etc.) pour trouver des solutions et notamment garantir l'accès aux soins des personnes diabétiques pendant la crise sanitaire.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès aux pédicures-podologues - L'assouplissement des conditions d'accès au programme ETAPES (télésurveillance) <p>Ce type d'actions de défense collective existent de manière générale à la FFD mais elles se sont intensifiées avec l'épidémie de Covid-19.</p>
Thématiques associées à votre action	Accès aux soins / Alimentation / Crise sanitaire Covid-19 / Démocratie en santé / Droits des malades / Hospitalisation/Urgences / Maladies chroniques / Médicaments / Obésité et surpoids / Santé bucco-dentaire / Travail et santé
Lieu(x) où se déroule(nt) l'action	88 Rue de la Roquette, Paris, France
Quand l'action a-t-elle ou va-t-elle débuter ?	16/03/2020
Quels sont vos objectifs par rapport à cette action ?	Apporter des solutions au niveau collectif, afin de soutenir les malades atteints de diabète et garantir leur accès aux soins, leurs droits, etc. dans ce contexte exceptionnel de crise sanitaire lié au Covid-19.
Si votre action est terminée, avez-vous atteint vos objectifs ?	Oui
Type de publics	Tous les publics
Personnes concernées par l'action	Personnes malades, Proches de malades et/ou situation de handicap, Aidants de malades et/ou situation de handicap
Territoire concerné par l'action	Urbain, Périurbain, Rural

Actions de défense collective des personnes diabétiques en période de Covid-19

Si oui, n'hésitez pas à en préciser les modalités (remis en interne, externe, résultats obtenus ou attendus, etc.)

Certaines de nos actions ont obtenu de bons résultats.

Concernant l'accès aux pédicures-podologues :

La prise en charge des plaies du pied est essentielle pour les personnes atteintes de diabète, responsables de 9000 amputations par an en France. Pourtant ces professionnels de santé étaient initialement exclus de la liste des professions dotées en masques. Ceci les a contraints à fermer leurs cabinets entraînant une rupture grave de prise en charge. Pour ces raisons, la Fédération s'est mobilisée aux côtés de l'Ordre National des Pédicures Podologues afin de mettre à disposition des patients et des médecins une liste des Structures d'Urgences Podologiques opérationnelles dans chaque département. Parallèlement le Ministre de la Santé et la Direction Générale de la Santé ont été directement interpellés pour que ceux-ci soient dotés en masques. Cette requête a été entendue : très rapidement 20000 masques chirurgicaux leur étaient octroyés sur le territoire national.

Concernant l'assouplissement des conditions d'accès au programme ETAPES (télésurveillance) :

L'action de la Fédération fait suite au constat alarmant d'un nombre important de ruptures dans les parcours de soins des personnes atteintes de diabète en ces temps de crise sanitaire. A cause du confinement, elles ne pouvaient ou n'osaient pas bénéficier des consultations dont elles avaient besoin. Or, les difficultés d'accès aux professionnels de santé sont des risques majeurs d'aggravation de l'équilibre glycémique, responsables d'urgences métaboliques, et de retards de prise en charge de complications chroniques. Pour ces raisons, la Fédération a sollicité des entretiens avec la Direction Générale de l'Offre de Soins du Ministère des Solidarités et de la Santé, en collaboration avec la Société Francophone de Diabétologie ainsi que le Syndicat de médecins endocrinologues, diabétologues, nutritionnistes

Actions de défense collective des personnes diabétiques en période de Covid-19

et maladies métaboliques, afin que les critères d'accès au dispositif soient assouplis. Il s'agissait d'une impérieuse nécessité pour faciliter le suivi à distance des personnes atteintes de diabète et les protéger, dans le même temps, d'un risque de contamination au Covid-19. Quelques semaines après ces demandes, un arrêté était publié et tenait compte des besoins des patients exposés par la Fédération.

Actions de défense collective des personnes diabétiques en période de Covid-19

Fréquence de l'action - Est-ce une action :	A la demande
Utilisez-vous des outils pour soutenir votre action ?	Non
Y a-t-il eu, autour de l'action, des évènements, communications orales, écrites réalisés ?	Sur le site de votre association, Réseaux sociaux, Newsletters internes, Relations presse
Durée prévue	Illimitée
Votre action a t-elle pu continuer pendant la crise sanitaire liée à la Covid-19 ?	Oui
L'avez-vous adaptée pendant la crise sanitaire ?	Oui
Merci de préciser de quelle manière (contacts téléphoniques, visio, ajustements divers) ?	C'est une action pérenne de l'association qui s'est intensifiée avec l'épidémie de Covid-19.
Pathologies ou situations de santé à risque abordée(s)	Covid-19 / Diabète / Maladies cardio-vasculaires / Maladies chroniques / Obésité et surpoids / Pathologies bucco-dentaires
Le territoire d'intervention de l'action couvre l'échelle	Nationale
Où votre action se déroule-t-elle ?	Siège social de l'association
L'action est-elle coordonnée au niveau national ?	Oui